

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le vendredi 26 avril 2024 à 12 h 15, à laquelle assistaient le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël et la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
 - 2.1 démission d'une personne salariée
 - 2.2 dépôt certificat - Tenue de registre règlement 1533-24
 - 2.3 projet - Han logement - Secteur de la rue Forest - Cession 6 624 408 et 6 624 410, cadastre du Québec
- 3 questions du public

RÉS. 24-04-058

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 160 913 nous a informé qu'elle démissionnait de son poste d'inspectrice municipale en environnement et en bâtiments à la Ville de Gaspé en date 26 avril 2024 à 12h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de la personne salariée portant le numéro 160 913, et ce, au 26 avril 2024 à 12h00.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en octobre 2023.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

NOTE

DÉPÔT CERTIFICAT – TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 1533-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 105 277 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DES BÂTIMENTS AU 152, RUE JACQUES-CARTIER (ANCIEN CENTRE DE SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE)

La Greffière dépose au Conseil le certificat suite à la tenue de registre du 23 et 24 avril 2024 pour le règlement 1533-24 décrétant une dépense et un emprunt de 1 105 277 \$ pour la réalisation de travaux de démolition des bâtiments au 152, rue Jacques-Cartier (ancien centre de services du ministère des Transports et de la Mobilité durable). Aucune personne ne s'étant enregistrée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉS. 24-04-059

PROJET – HAN-LOGEMENT –
SECTEUR DE LA RUE FOREST –
CESSION DE TERRAINS –
LOTS 6 624 408 ET 6 624 410, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé a un important besoin de logements sur son territoire depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Han-Logement est actuellement à développer un projet de logements privés, abordables et totalement adaptés aux personnes handicapées ou aux personnes âgées dans le secteur de la rue Forest;

CONSIDÉRANT QUE le projet en question répond à un grand besoin dans le milieu ;

CONSIDÉRANT QUE le projet se veut une implication active de la communauté au mieux-être des personnes susdites ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté la résolution 24-03-044 ayant pour but de céder à titre gratuit les lots 6 624 402, 6 624 403 et 6 624 404 au promoteur;

CONSIDÉRANT QUE pour des fins d'émission du permis de construction il y a également lieu de céder à titre gratuit les lots 6 624 408 et 6 624 410, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation à titre gratuit de ces lots est possible en application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, L.R.Q., c. S-8, du Programme AccèsLogis et des dispositions de l'article 29.4 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de signer un acte de cession à titre gratuit de tous ces lots en faveur de Han-Logement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de céder à titre gratuit dans le cadre du projet de logements privés, abordables et totalement adaptés aux personnes handicapées ou aux personnes âgées dans le secteur de la rue Forest, un terrain constitué des lots 6 624 402, 6 624 403, 6 624 404, 6 624 408 et 6 624 410, cadastre du Québec en faveur de Han-Logement.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, le directeur adjoint ou la greffière à négocier les clauses finales de l'acte de cession à titre gratuit à intervenir avec le cessionnaire.

QUE les frais d'arpentage pour le lotissement desdits lots soient à la charge du cédant.

QUE les frais et honoraires du notaire soit à la charge du cessionnaire.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

À 12 h 23, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière